

Image not found or type unknown



VACANCES ET RUPTURE CONVENTIONNELLE

Par **CERO6**, le **26/07/2011** à **09:37**

Bonjour

Pendant les 15 jours de reflexion + les 15 jours de demande d'homologation mon employeur a t-il le droit de me donner mes vacances sans mon accord,soit 30 jours restant.

IL voudrait que je parte lejour de l'entretien préalable.

Merçi d'avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **26/07/2011** à **10:12**

Bonjour,

L'employeur doit respecter le formalisme habituel pour fixer les dates des congés payés et ne peut pas les mofifier sans votre accord en plus en accolant la 5° semaine au 4 autres...